

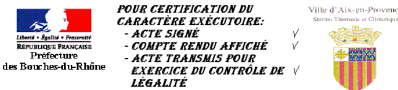


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-278**

**Séance publique du**

**21 juillet 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1244877-DE-1-1
Date de signature : 26/07/2023
Date de réception : mercredi 26 juillet 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DSP CASINO D'AIX-EN-PROVENCE 2021-2022**

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général  
Direction Etudes Juridiques &  
Contentieux

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2023

**Nomenclature : 5.8**  
Decision d ester en justice

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Laure SCANDOLERA  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Dominique AUGHEY

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : RAPPORT ANNUEL DSP CASINO D'AIX-EN-PROVENCE 2021-2022- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL 2016-253 du 20 juin 2016, et au terme de la procédure de consultation, il a été décidé de confier à la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal (SCMAT), Société du groupe Partouche, la gestion par voie de délégation de service public du Casino Municipal.

La convention d'exploitation signée, pour une durée de 12 ans, a pris effet au 1er novembre 2016.

Conformément aux dispositions légales des articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et L.3131-5 du Code de la Commande Publique, mais aussi de l'article 40 du contrat nous liant avec le délégataire, la Commune doit assurer un contrôle des activités du délégataire et des résultats financiers de l'exécution du contrat et apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport d'activités, présenté ici en synthèse, s'inscrit dans le cadre contractuel qui prévoit les partenariats et versements suivants :

**I-AU TITRE DES CONTRIBUTIONS VERSEES A LA COMMUNE LIEES AU PRODUIT BRUT DES JEUX :**

Versements à la Ville au titre des articles L. 2333-54 et L.2333-55 du C.G.C.T.:

- de la part communale sur le prélèvement opéré par l'Etat :	2 072 131 €
- du prélèvement communal de 15 %, prévu au cahier des charges :	5 024 252 €
Total	7 096 383 €

contre un total de 2 809 721 € pour l'exercice précédent.

## **II- AU TITRE DE LA CONTRIBUTION DU DELEGATAIRE AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (ARTICLE 35 DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION)**

Versement d'une contribution de 43 221 € au profit de l'association "L'Institut de l'Image".

## **III - AU TITRE DE L'EFFORT ARTISTIQUE (M.A.Q.) Article 31-2 de la convention:**

Conformément à l'article L.321.1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure, l'autorisation de jeux est accordée en compensation de l'effort artistique que doit assumer le délégataire qui se traduit par :

- l'organisation de représentations théâtrales, de concerts, de galas ou d'attractions de tout premier ordre,
- l'organisation de Manifestations Artistiques de Qualité (M.A.Q.) telles que prévues à l'article 31-2 du cahier des charges.

Ces manifestations, au sens de l'article L.2333 55.3 du C.G.C.T., lui permettent de solliciter le crédit d'impôt maximum prévu par ledit article. Dans le cadre de sa contribution financière, la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal a versé les sommes suivantes :

Au titre de la saison MAQ 2021-2022:

- A l'association "Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix-en-Provence".....	1 774 255 €
- A l' association "Ballet Preljocaj".....	443 564 €
Total 1.....	2 217 819 €

Au titre de la saison MAQ 2020-2021:

- A l'association "Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix-en-Provence".....	726 994 €
- A l' association "Ballet Preljocaj".....	181 748 €
Total 2.....	908 742 €
Total général (1 + 2).....	3 126 561 €

Conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T., le rapport d'activités, joint au présent rapport, sera soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activités clos le 31 octobre 2022, ci-joint, communiqué par la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal.

DL.2023-278 - RAPPORT ANNUEL DSP CASINO D'AIX-EN-PROVENCE 2021-2022-  
Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé  
Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00